

LE D E C R E T N° 79/001 DU 2 JANVIER 1979

Relevant Monsieur LEKANA Joseph, des
Fonctions de Directeur Commercial de la
Sucrerie du Congo (S U C O).

LE DEUXIEME VICE-PRESIDENT DU COMITE MILITAIRE DU PARTI
PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT, MINISTRE DU PLAN

Vu l'acte fondamental du 5 Avril 1977;

Vu l'acte n°005/PCT du 19 Mars 1977 portant création du
Comité Militaire du Parti et fixant ses attributions;

Vu l'acte n°001/PCT/CMP du 3 Avril 1977 fixant l'organisa-
tion et la structuration du Comité Militaire du Parti;

Vu l'ordonnance n°035/77 du 28 Juillet 1977 relative à
l'exercice du pouvoir réglementaire en République Populaire du Congo;

Vu le décret n°78/685 du 18 NOV 1978 portant nomination de
Membres du Conseil des Ministres;

Vu l'ordonnance n°15/78 du 11 Avril 1978 portant dissolu-
tion de la Société Congolaise Agro-Industrielle et création de trois
Entreprises d'Etat pour venir aux droits et délégations de la Société
Congolaise Agro-Industrielle SIACONGO.

Vu le décret 77/253 du 12 Mai 1977, relatif aux intérim
des Membres du Gouvernement

Vu le décret n°78/526 du 7 Août 1978 portant nomination de
Monsieur LEKANA Joseph, Ingénieur Commercial en qualité de Directeur
Commercial de la Sucrerie du Congo (SUCO).

Vu le décret n°78/357 du 10 Mai 1978 portant organisation
du Secrétariat Général à l'Industrie;

Vu la lettre n°398/PM.CG.MP du 4 Novembre 1978 du Direc-
teur de Cabinet du Deuxième Vice-Président du Comité Militaire du Parti,
Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Ministre du Plan;

D E C R E T E :

Article 1er.- Monsieur LEKANA Joseph, Ingénieur Commercial précédé
Directeur Commercial de la Sucrerie du Congo (SUCO) est relevé de ses
Fonctions.

Article 2.- Sont abrogées toutes dispositions antérieures contraires au présent décret.

Article 3.- Le présent décret qui prend effet à compter de la date de cessation de service de l'intéressé sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./.-

Fait à Brazzaville, le 2 JANVIER 1978

Deuxième Vice-Président du Comité
Exécutif du Parti, Premier Ministre,
Président du Gouvernement, Ministre du Plan

Ministre de l'Industrie et du
Tourisme

Diédonné ITOUA.-

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre des Finances

Henri LOPES.-

Le Ministre du Travail et de
la Justice, Garde des Sceaux

Alphonse MOULELE.-

André MOULELE.-

LIATIONS.-

.....2
.....2
.....2
.....2
O.....2
PRESSE.....1
PC.....2
ON DIF.....2
.....2
FINANCES.....1
SOR.....1
.....1
LIER.....2